

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00811

Numéro SIREN : 528 760 564

Nom ou dénomination : A.CarTop

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2024 sous le numéro de dépôt 1255

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A.CarTop
SARL au capital de 7500 euros
545 Avenue René Beth
59690 VIEUX CONDE
Siret 528 760 564 000 13
RCS Valenciennes 528 760 564

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier janvier,

Les associés de **A.CarTop**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7500 euros, divisé en 100 parts de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur ABOUZAYD LAOUCINE, en qualité d'associé majoritaire.

Sont présents :

- Monsieur ABOUZAYD LAOUCINE possédant 50 parts
- Monsieur ABOUZAYD MEHDI possédant 50 parts

Soit au total les associés présents, totalisant 100 parts sur les 100 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de la présidence,
- Agrément de cession de parts
- Démission du gérant
- Nomination du Nouveau gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne leur agrément à la cession par Monsieur ABOUZAYD LAOUCINE de 1 part à Monsieur ABOUZAYD MEHDI né 28/04/1996 à DENAIN de nationalité Française, demeurant au 185 route de Bernissart 59163 CONDE SUR ESCAUT

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

A.L

A.H

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur ABOUZAYD LAOUCINE de son mandat de Gérant, et décide de nommer à sa place Monsieur ABOUZAYD MEHDI né 28/04/1996 à DENAIN de nationalité Française, demeurant au 185 route de Bernissart 59163 CONDE SUR ESCAUT

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.



A.C



A.H